



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
Deuxième séance - mercredi 27 novembre 2023 à 19 h
Local 144

ORDRE DU JOUR

**«Toute décision du conseil d'établissement doit être prise
dans le meilleur intérêt des élèves.» (LIP, art. 64)**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption et suivis au procès-verbal du 20 septembre 2023**
- 4. Décision par échange de courriels – retour**
- 5. Questions du public**
- 6. Sujets pour adoption**
 - Projet d'embellissement de la cour d'école phase 3 (mesure 50530)
- 7. Sujets pour approbation**
 - Intégration d'activités ou contenus prescrits dans les services éducatifs (COSP et sexualité)
 - Sorties éducatives impliquant un changement d'horaire ou un déplacement (**fiche 16 MEQ**)
- 8. Sujets pour consultation**
 - Acte d'établissement de l'école (**fiche 9 MEQ**)
 - Planification de la consultation annuelle des élèves (**fiche 19 MEQ**)
 - Aide aux parents (mesure 15024)
 - Critères de sélection de la direction
- 9. Sujets pour information**
 - Critères d'admission et d'inscription 2024-2025
 - Normes et modalités d'évaluation
 - Suivi du budget : résultats financiers 2022-2023 et budget révisé 2023-2024
 - Fonds à destination spéciale (**fiche 22 MEQ**)
- 10. Information des membres du conseil d'établissement :**
 - Présidence
 - Direction
 - Représentant du comité de parents du CSSDA
 - Représentants des enseignants
 - Représentante du service de garde
 - Représentante du personnel de soutien
 - Représentante des professionnels

11. Questions diverses

12. Date de la prochaine séance : 31 janvier à 19 h